

## Conseil du XXe arrondissement

3 Novembre 2021

### Vœu déposé par les élu·e·s du Groupe communiste et citoyen

#### Relatif au soutien et la régularisation des travailleurs·euses sans papiers grévistes

Considérant que L'État a souhaité « reconnaître l'engagement des personnes qui ont pris une part active dans la lutte contre le Covid-19 et que cette « reconnaissance » était « une priorité » pour Marlène Schiappa, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Intérieur chargée de la citoyenneté ;

Considérant qu'il apparait essentiel d'étendre cette reconnaissance à tou-te-s les travailleurs-euses sans papiers qui ont participé aux activités essentielles dans les secteurs du nettoyage, de l'hôtellerie, de la restauration et de la livraison mais qui ont été « oubliés » ;

Considérant la longue tradition d'accueil de la Ville de Paris et son statut revendiqué de ville-refuge ;

Considérant qu'en 2014, Madame La Maire de Paris a demandé au Ministre de l'Intérieur de régulariser 500 personnes « sans-papiers » et notamment celles et ceux qui avait « amorcé une trajectoire d'insertion par le travail » ;

Considérant l'adoption du vœu de soutien du Conseil de Paris à la Marche nationale des Sans-papiers lors de la séance du Conseil de Paris des 6,7 et 8 octobre 2020 ;

Considérant le rôle historique majeur du 20e arrondissement dans cet accueil et notamment depuis la grève des travailleurs sans papiers du Tramway, porte des Lilas il y a plus de 12 ans ;

Considérant l'actualité du combat des sans-papiers pour la reconnaissance de leurs droits, qui se manifeste depuis le 25 octobre par un vaste mouvement de grève en Ile-de France de quelques 200 travailleurs-euses sans-papiers ;

Considérant l'étendue des secteurs ayant recours à ces travailleurs-euses sans-papiers pour occuper les postes les plus pénibles, aux horaires atypiques et mal rémunérés ;

Considérant que ces travailleurs-euses sans-papiers sont dépourvus de titres de séjour et que cette situation les place dans une vulnérabilité particulière à l'égard de leurs employeurs-euses qui n'hésitent pas à les exploiter notamment en passant par l'utilisation dévoyée du statut d'autoentrepreneur ;

Considérant que souvent ces travailleurs-euses sont en contrat avec des sociétés filiales de grands groupes tels que Monoprix ou la Poste, notamment celles et ceux qui assurent les services de livraison Stuart, en vélos cargo ou à pied ;

Considérant que dans notre arrondissement, de nombreux travailleurs-euses sans-papiers Stuart travaillent pour notamment le Monoprix Pelleport mais aussi non loin au Monoprix rue de Belleville et Place des Fêtes ;

Considérant que ces grands groupes refusent de d'accompagner ces travailleurs-euses dans leurs démarches de régularisation, préférant fermer les yeux et continuer d'exploiter ces travailleurs-euses de l'ombre ;

**C'est pourquoi, sur proposition du Groupe communiste et citoyen, le Conseil du XXe arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :**

- apporte son soutien à la démarche de régularisation des travailleurs·euses sans-papiers car la régularisation de ces personnes contribue à lutter contre le travail dissimulé et contre la précarisation de la société ;**
- intervienne auprès de Monsieur le Préfet de Police afin qu'il procède à la régularisation des travailleuses et des travailleurs sans-papiers sans délais.**